

- Procès-Verbal -
Bureau Syndical du Parc Naturel Régional de la Guyane
- 20 Juin 2025 -

Lieu : Salle de réunion du PNRG

Heure : 10 :00

Étaient Présents :

• **Membres :**

- | | |
|---------------------------------------|--|
| - M. Jean-Paul FERREIRA : | Président + 1 Procuration de M. LABRADOR |
| - Mme Violaine MACHICHI-PROST-RIBAL : | 1 ^{ère} Vice-Présidente |
| - M Stéfano KANA : | 3 ^{ème} Vice-Président |
| - M. Patrick COSSET : | 4 ^{ème} Vice-Président |
| - M. Pierre DESERT : | Délégué |
| - M. Louis Jérôme LEBA : | Délégué |

• **Personnel**

- | | |
|-----------------------------|------------------------------------|
| - M. Dimitri LECANTE : | Directeur |
| - Mme Monique ELFORT : | Directrice Adjointe |
| - Mme Mélanie FONTAINE : | Directrice Adjointe |
| - M. Anaïs QUARTAROLLO : | Chargé de Communication |
| - Mme RIBERE-MAGEN Ketura : | Assistante de Direction – Resp R.H |

Etaient Absents excusés :

• **Membres :**

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| - M. Jean-Claude LABRADOR : | 2 ^{ème} Vice-Président |
| - Mme Dominique BERTONI : | Déléguée |
| - M. Charles GONCALVES ARNAUD : | Délégué |
| - M. Yves VANG : | Délégué |

Etaient Absents :

• **Membres :**

- | | |
|--------------------------------|---------|
| - M. Jean-Philippe CHAMBRIER : | Délégué |
|--------------------------------|---------|

L'ordre du jour est le suivant :

I. Approbation du Procès-Verbal du Bureau syndical du 27/09/24

II. Rapports

Direction

- SMPNRG/DIR/001 Relatif au plan d'actions de communication 2025 du PNRG

Pôle Moyens Généraux

- SMPNRG/PMG/UFRH/002 Relatif à la mise à jour du tableau des effectifs 2025 du SMPNRG

Pôle Opérations et Programmes

- SMPNRG/POP/CDLCT/003 Relatif à l'évènement "Grand Pique-nique du Parc" à Ouanary

- SMPNRG/POP/CDLCT/004 Relatif à la campagne de subvention aux associations et aux entreprises du territoire du PNRG
- SMPNRG/POP/005 Relatif à la participation du SMPNRG aux séminaires nationaux 2025 et à l'université d'été 2025 de la fédération des PNR
- SMPNRG/POP/CUB/006 Relatif à la validation du projet de convention entre le Rectorat de Guyane et du SMPNRG relatif à la co-organisation des animations EEDD
- SMPNRG/POP/CDLCT/007 Relatif à la mise en œuvre de l'assemblée des habitants du Parc naturel régional de la Guyane
- SMPNRG/POP/CUB/008 Relatif à la demande d'adhésion du SMPNRG et de ses espaces naturels au Conservatoire d'Espaces Naturels

Le Président accueille les élus et ouvre la séance, le quorum est atteint, le bureau peut valablement se réunir.

I/ Approbation du Procès-Verbal du 27/09/24

Les élus sont invités à se prononcer.

Il n'y a pas d'observation ; il est procédé au vote.

Votants :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Les élus adoptent le procès-verbal.

II/ Rapports

1/ Plan d'actions de Communication 2025 du PNRG

Rapport présenté par

Le plan d'action 2025 fixe les priorités opérationnelles à mettre en œuvre entre juillet et décembre 2025, avec une attention particulière portée à la visibilité concrète du Parc sur le territoire.

L'objectif global est de structurer la communication du Parc naturel régional de la Guyane autour de quatre axes :

1. Une stratégie de communication pluriannuelle
2. Une charte graphique complète et des supports bureautiques cohérents
3. Des outils de communication de terrain visibles, pédagogiques et opérationnels
4. La communication des événements 2025

La priorité est de donner aux outils de communication de terrain clairs, visibles et identifiables, permettant de valoriser les actions menées, d'affirmer l'identité du Parc et de renforcer sa présence auprès des élus, des habitants et du grand public.

En parallèle de cette priorité, deux autres chantiers seront lancés pour asseoir durablement la stratégie de communication du Parc :

- L'élaboration d'un plan de communication pluriannuel, incluant la stratégie globale, les messages-clés, la ligne éditoriale et les éléments de langage.
- La consolidation de l'identité visuelle du Parc à travers une charte graphique complète et des modèles de documents harmonisés (courriers, rapports, présentations, etc.).

Action 1 – Outils de terrain & valorisation du territoire

Objectif : Renforcer la visibilité du Parc sur le terrain et valoriser son action auprès de ses différents publics.

• Création de supports d'identification de visibilité terrain :

Objectif : Rendre visible et reconnaissable le Parc sur le territoire lors de ses actions

Actions :

- Créer un kakemono institutionnel avec la nouvelle charte graphique
- Produire des oriflammes et des banderoles pour les événements
- Concevoir une signalétique légère mobile (ex : panneaux pliables)

• Développement des supports pour faire connaître ses missions, ses actions et son territoire

Objectif : Travailler sur l'identité réelle du Parc et sensibiliser le public aux missions du Parc

Actions :

Qu'est-ce qu'un PNR ? (Différence avec un parc national), mettre en avant le territoire du PNRG, connaître les vocations, les missions et les valeurs, l'histoire du PNRG, sa forme, son mode de fonctionnement, ses moyens et ses projets, et la mise en avant d'une structure active : outil de préservation, outil de développement, outil d'éducation

- Créer d'un Kit d'accueil ou une fiche d'identité du Parc de Guyane : taille, périmètre, acteurs, missions, gouvernance : Supports pédagogiques à destination des élus (discours type, argumentaires), des habitants (flyers, affiches, site web), des scolaires et visiteurs
- Créer des fiches d'identité par commune
- Création de supports adaptés aux contextes scolaires, institutionnels ou événementiels

• Valorisation cartographique du territoire

Objectif : Faciliter la compréhension spatiale du Parc et de ses aménagements.

Actions :

-Création d'une carte générale du Parc lisible et pédagogique compréhensible de tous (impression et affichage), Version numérique avec QR code, Intégration dans les supports de terrain

- Création de carte par commune à intégrer dans leur fiche identité
- Création de supports adaptés aux contextes scolaires, institutionnels ou événementiels

Échéance cible : septembre 2025

Action 2 – Plan de communication pluriannuel & identité éditoriale

Objectif : Définir une stratégie de communication claire, adaptée aux missions du Parc, pour les différents publics (élus, habitants, partenaires, visiteurs...).

Actions :

- Élaboration d'un plan de communication pluriannuel incluant les différentes périodicités et objectifs du parc (révision de la charte, période électorale, Marque Valeurs PNR, RNNA, événements, etc.) :
- Stratégie de communication globale (objectifs, cibles, messages-clés, canaux, indicateurs de suivi)
- Ligne éditoriale : ton, style, rubriques récurrentes selon les publics (habitants, partenaires, élus, touristes...)
- Plan média (traditionnel et digital) : fréquence, supports, temporalité, campagnes prioritaires
- Plan d'action sur 3 ans, le cadre, le planning, et priorités, les indicateurs et l'évaluation

Échéance cible : Décembre 2025

Action 3 – Identité visuelle & outils bureautiques

Objectif : Clarifier et décliner l'identité visuelle du Parc pour renforcer sa cohérence, sa reconnaissance et son efficacité en communication.

• Création d'une charte graphique complète :

Objectifs : Uniformiser tous les supports du Parc pour une communication cohérente.

Actions :

- Décliner le logo existant en différents formats
- Élaborer une charte graphique complète (polices, couleurs, usages)
- Document des pratiques d'utilisation : précision des usages, déclinaisons, interdits

• Création de documents-types bureautiques avec intégration de la charte :

Objectifs : Créer des modèles de courriers, présentations, communiqués, cartouches, autorisations

Actions : Modèle Word, Modèle PowerPoint, Communiqué de presse, Convention, Communiqués de presses, papier à entête, etc.

Cartouche pour panneaux (permet d'unifier visuellement tous les outils de communication du terrain, même s'ils traitent de contenus différents).

Échéance cible : Novembre 2025

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

M. COSSET : Au niveau du budget, les actions ciblées sont-elles toutes fléchées ?

M. FERREIRA : C'est le cas, d'où la déclinaison des axes et du budget correspondant.

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Bureau syndical valide le plan de communication 2025 du PNRG.

2/ Mise à jour du tableau des effectifs 2025 du SMPNRG

Rapport présenté par

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services (article L.313-1 du Code général de la fonction publique (CGFP)).

Toute modification (création de poste, suppression...) nécessite une mise à jour du tableau des effectifs et il revient à l'organe délibérant de modifier le tableau des effectifs de l'établissement. Art L 332-24 du CGFP, les collectivités et établissements mentionnés à l'article L. 4 et les établissements mentionnés à l'article L. 5 peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Pour son bon fonctionnement et dans l'attente de la réorganisation des services, le Syndicat mixte du PNRG doit procéder à une mise à jour du tableau des effectifs pour procéder aux recrutements nécessaires, ainsi que, pour permettre les évolutions de carrière des agents titulaires. Ci-dessous exposés les besoins :

1. Création de Poste :

Il s'agira de créer un poste d'Animateur EEDD sein de la RNNA, pour répondre aux enjeux de sensibilisation et de valorisation de la biodiversité sur le territoire de la réserve.

Cet emploi aura pour finalité la mise en œuvre du projet du territoire en préparant et en coordonnant un programme d'actions pour sensibiliser aux connaissances, fragilités et richesses patrimoniales, environnementales et humaines de la RNNA (fiche poste jointe).

Il est proposé ainsi, le recrutement d'un agent contractuel sur les bases de l'art 3-1 premièrement L 332-23 1 du Code Général de la Fonction Publique (Accroissement temporaire d'activité) :

Emploi : Animateur EEDD à temps complet, Catégorie B, grade : Animateur territorial,

Durée du Contrat : 4 mois renouvelable en fonction de la dotation allouée par la DGTM,

Rémunération : Grille indiciaire tenant compte de la qualification et de l'expérience et dans la limite des indices IB 415– IM 4377.

Imputations budgétaires : Dotation EDD DGTM - BU 2025 RNNA

2. Dans le cadre du déroulement des carrières des fonctionnaires territoriaux, les agents peuvent évoluer à un grade supérieur lorsqu'ils sont méritants et qu'ils remplissent les conditions fixées par le statut particulier de leurs cadres d'emplois et des lignes directrices de gestion.

A cet effet, afin de pouvoir nommer un agent (en fin de carrière) dans le grade supérieur via un avancement de grade, il est proposé la création d'un poste de Chargé de Mission Développement économique – Responsable de Cellule au grade d'Ingénieur Principal, Catégorie A

3. Il conviendra également de créer un emploi au grade d'Attaché territorial afin qu'au départ de l'agent, il soit pourvu par un recrutement interne (agent identifié pour assurer ces nouvelles missions et responsabilités).

Les élus sont invités à se prononcer.

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Bureau syndical valide la création des emplois, l'avancement de carrière et la mise à jour du tableau des effectifs.

3/ Grand Pique-nique du Parc" à Ouanary

Rapport présenté par Mme FONTAINE

Le "Grand pique-nique des Parcs" est un événement piloté par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Chaque année, des Parcs naturels régionaux organisent cet événement, entre septembre et octobre afin de valoriser les produits, les services et notamment les produits VALEURS PARC NATUREL REGIONAL (VPNR) sur leur territoire.

Le SMPNRG, ayant lancé la marque VPNR sur son territoire en 2019, elle a souhaité s'inscrire dans cette dynamique en organisant une première édition du Grand Pique-nique du Parc sur son territoire à Sinnamary en 2022.

Afin de poursuivre la valorisation du patrimoine rural de son territoire et des marqués VALEURS PARC, il est proposé d'organiser une deuxième édition sur le pôle Est à Ouanary en octobre 2025.

Objectifs de la marque VALEURS PARC :

- Affirmer un savoir-faire, une éthique,
- Se différencier de la concurrence : apporter une valeur ajoutée aux entreprises bénéficiaires en les différenciant sur leur marché.

Impacts sur le territoire :

- Meilleurs échanges entre les habitants du territoire du Parc
- Valorisation des communes du Parc
- Animation du territoire
- Valorisation des richesses et patrimoine du territoire
- Meilleure fréquentation du territoire
- Stimulation de la consommation des produits locaux

Les dépenses prévisionnelles sont estimées à hauteur de 55 000,00€ (cinquante-cinq mille euros), conformément au budget prévisionnel présenté ci-après.

Ces dépenses ont été votées dans le cadre du budget 2025. Toutefois, ce projet est éligible à la nouvelle stratégie territoriale du programme européen LEADER EST. Dans un objectif d'obtenir de nouvelle recette, le SMPNRG sollicitera des fonds auprès du programme LEADER Est (Communautés de Communes de l'Est Guyanais). Il est à noter que pour la Guyane les dates du lancement du Programme LEADER 2020 – 2026 ne sont pas définies. Aussi, en cas de lancement tardif le SMPNRG serait amené à solliciter d'autres partenaires financiers tels que la Collectivité Territoriale de la Guyane, etc.

La décision de financement interviendra après la réalisation de l'opération, le cas échéant le SMPNRG devra faire l'avance des frais.

Budget prévisionnel

Période prévisionnelle : Début octobre 2025 (dates à confirmer)

Programmation prévisionnelle : Déroulé sur trois jours (Vendredi animations scolaires, Samedi –Dimanche animations grand public)

Poste de dépenses	€
Frais de logistique Location tente, tables, chaises, régie de coordination, transport fluvial	20 000,00
Frais d'animation Animateur, cachets artistes, postes de secours,	7 000,00
Frais de communication Outils de communication, diffusion médias et réseaux sociaux, goodies, t-shirts, ...	15 000,00
Frais de déplacements Hébergement et restauration à St-Georges et Ouanary (agents PNRG, Marqués, producteurs, ...)	8 000,00
Frais de coordination	5 000,00
TOTAL	55 000,00

Plan de financement prévisionnel :

	Montant en €
Financement à solliciter LEADER EST 100%	55 000,00
FEADER 85%	46 750,00
CPN 15%	8 250,00
TOTAL	55 000,00

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

M. LEBA : Le mois d'Octobre, est-il approprié par rapport à la période de réserve électorale et à la fête patronale prévue également durant ce même mois ?

Après discussion et échanges entre les élus, il est acté que la manifestation devra se tenir à une autre date pour éviter toute confusion par rapport à la période de réserve électorale.

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Bureau syndical valide la réalisation d'un grand pique-nique à Ouanary.

4/ Campagne de subvention aux associations et aux entreprises du territoire du PNRG

Rapport présenté par Mme FONTAINE

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des initiatives durables sur son territoire, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Guyane met en place depuis 2016 un dispositif financier à l'attention des acteurs pour les soutenir dans leurs actions sur le territoire du PNRG (Mana, Iracoubo, Sinnamary, Roura, Saint-Georges et Ouanary).

Afin de poursuivre la dynamique initiée à la suite des trois dispositifs d'aide de 2016, 2018 et 2024, il est proposé de lancer une nouvelle campagne de subvention 2025 à l'attention des associations et des entreprises avec une enveloppe globale de 40 000,00€.

Les acteurs pourront recevoir un soutien financier du SMPNRG pour leurs initiatives et actions en rapport avec les principales vocations de la Charte du Parc naturel régional de la Guyane. Les actions éligibles pourront obtenir une aide maximale de 2 500 €, soit 16 acteurs au minimum.

L'attribution de subventions aux acteurs participant à l'activité du PNR se fait sur la base d'un règlement, joint à ce rapport. La sélection des dossiers sera opérée par un jury du SMPNRG et un jury citoyen. Les jurys sont composés comme suit :

- Le jury du SMPNRG composés des élus de la Commission développement, de l'élu délégué au développement local du SMPNRG et des agents siégeant dans la commission développement. Le jury attribuera une note sur 10 avec une pondération à 60%.
- Le Jury citoyen composé des habitants du territoire du PNRG (Mana, Iracoubo, Sinnamary, Roura, Saint-Georges et Ouanary) et les villes portes.

Chaque jury attribuera une note sur 10 par dossier avec une pondération de 60 % pour le jury du SMPNRG et de 40 % pour le jury citoyen. La note finale, une note sur 20, est la somme des deux notes pondérées.

Seuls les dossiers ayant obtenus la moyenne est sélectionnable. L'attribution de la subvention se répartira entre les dossiers ayant les meilleurs notes jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

La campagne de subvention 2025 serait lancée courant deuxième semestre 2025 :

Période	Etapes
Juin	Validation RI
Juillet - Août	Appel à projets
Septembre - Octobre	Pré instruction (vérification dossiers complets) Jury citoyen (1 mois) Jurys SMPNRG
Novembre - Décembre	Classement Passage BS SMPNRG

Les élus sont invités à se prononcer.

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Bureau syndical valide la campagne de subvention 2025 aux associations et aux entreprises du territoire.

5/ Participation du SMPNRG aux séminaires nationaux 2025 et à l'université d'été 2025 de la fédération des PNR

Rapport présenté par Mme FONTAINE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte du SMPNRG déclinée dans le plan pluriannuel d'action 2025-2028, il est soumis la participation du Président et des Élus délégués du SMPNRG, du directeur et/ou de technicien aux séminaires nationaux et Université d'été 2025 FNPNR décrits ci-dessous.

Les séminaires favorisent les échanges entre pairs et le développement de compétences en réseau, qui sont utiles à la dynamique impulsée par la gouvernance du SMPNRG. En alliant apprentissage et networking, ils renforcent durablement le parcours professionnel et le lien Élus/techniciens.

Tenant compte des thématiques, des publics attendus et dans un objectif de répartir les participations dans un calendrier contraint, il est proposé de participer aux séminaires suivants comme suit :

- **Du 30 juin 2025 au 2 juillet 2025 sur le PNR de Millevaches dans le Limousin : « séminaire biodiversité de la FNPNR »**

Pour accompagner les élus et les agents à déployer des actions en faveur d'une bonne gestion de l'espace du PNRG et des espaces naturels protégés en gestion, il est proposé d'y participer, par la présence du Président et du directeur

- **Du 3 au 4 juillet 2025 dans le Parc naturel du Massif des Bauges : Université d'été de la FNPNR**

Ce rassemblement des PNR a pour thème « la réforme de la révision des chartes : situation et perspectives ». Il se déroulera du 3 au 4 juillet 2025.

Etant en révision de l'actuelle charte, cet évènement permettra d'accompagner le SMPNRG dans la réussite de sa démarche. Il est proposé d'y participer par la présence du Président et du directeur.

- **Du 7 juillet au 11 juillet 2025 : séminaires Biodiversité organisés par l'Office Français de la Biodiversité (OFB)**

Dans la continuité du séminaire Biodiversité de la FNPNR, il est proposé de porter les sujets du PNRG par la présence de Monsieur Patrick COSSET, 4^{ème} Vice-Président (VP) délégué à l'environnement et du directeur.

- **Et du 6 octobre au 10 octobre 2025 : « Tourisme/Activités de pleine nature (APN) » et « Marque Valeurs Parc »**

Orientation du PPA 2025-2028 - *Contribuer au développement économique du Parc à partir de ses patrimoines et de ses savoir-faire.*

Dans la charte en vigueur les actions de la vocation 3 : « contribuer au développement économique » sont axées sur des dispositifs/mesures qui valorisent économiquement les richesses du PNRG. Pour accompagner les Élus et les agents du SMPNRG pour les mettre en œuvre, il est proposé de participer aux rassemblements suivants par la participation du binôme :

Lien avec la charte et le PPA 2025-2025

- Pour la thématique Biodiversité :
 - Vocation 1 : Préserver et gérer durablement la biodiversité
 - Orientation 1.4 : gérer le patrimoine naturel
 - Action PPA CUB 01 : Gestion des espaces naturels protégés (ENP) et du territoire du PNRG
- Pour la thématique tourisme et promotion des activités économiques
 - Vocation 3 : Préserver et gérer durablement la biodiversité
 - Orientation 3.1 Accompagner les acteurs économiques
 - Action PPA CDLCT 04 : Dispositif Marque valeurs parc
- Pour l'université d'été :
 - Cela contribue à la mise en place de la nouvelle charte

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

Après discussion entre élus, la participation des élus et techniciens est arrêtée somme comme suit :

Séminaires Biodiversité et Université d'été

- M. Patrick COSSET : Vice-Président et M. Dimitri LECANTE : Directeur

Séminaire tourisme et Activités de Pleine Nature

- Mme Violaine MACHICHI-PROST-RIBAL : Vice-Président et Mme JEAN-CHARLES Cynthia : Chargée de Développement

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical valide la participation du PNRG aux séminaires 2025 et Université d'été.

6/ Validation du projet de convention entre le Rectorat de Guyane et du SMPNRG relatif à la co-organisation des animations EEDD

Rapport présenté par Mme FONTAINE

Le territoire du PNRG, et notamment celui des sites protégés, doit devenir un support pédagogique afin que les élèves mettent en pratique les notions apprises en classe ou les construisent à l'occasion d'activités de terrain.

En effet, la volonté de l'Académie de Guyane, partagée par le SMPNRG, est de permettre un enseignement par le terrain.

Dans cette optique de "classes hors les murs", il est attendu de l'enseignant, seul garant de l'approche pédagogique, qu'il anticipe son projet. Ce dernier doit être pensé en lien avec les objectifs notionnels et les compétences du programme en vigueur, les activités mises en œuvre

lors de la visite de terrain seront alors co-construites avec les agents du PNRG sur la base des propositions de l'enseignant.

La convention, en pièce jointe, a donc pour objet de définir, sur le périmètre du Parc naturel régional, une politique partagée d'éducation à l'environnement, au territoire et au développement durable et en identifier les conditions et moyens de mise en œuvre.

L'animation et le suivi de ce partenariat est régie par deux instances :

1. Le Comité de pilotage académique (cadre) de l'EDD pour l'académie de la Guyane
Il veillera entre autres à la conformité de la mise en œuvre de la présente convention et en assure l'évaluation.

Il est proposé la composition suivante :

- du Recteur de La Région Académique de Guyane ou de l'IA-IPR en charge du dossier académique EDD, son représentant ;
- du Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Guyane ou son représentant ;
- du Directeur de l'INSPE de l'académie de la Guyane ou de son représentant ;
- du Directeur du réseau CANOPE ou de son représentant ;
- des représentants des autres acteurs de l'EDD dans l'académie.

2. La Commission pédagogique et de sélection des projets

Elle définit les programmes d'actions relatives aux actions du SMPNRG conformes à la présente convention, veille à leur application, statue sur la sélection des projets. Elle est force de propositions auprès du comité académique de pilotage de l'EDD.

Il est proposé les mêmes structures que le comité de pilotage, de toute personne ressource et à minima selon la nature du travail, du représentant du SMPNRG et de son référent EEDD, d'une part et de l'IA-IPR en charge du dossier académique de l'EDD, d'autre part.

Elle se réunit, au moins une fois par an, à l'initiative du Recteur et avec notamment le référent EEDD du Parc naturel régional de la Guyane dans le cadre de sa commission éducation.

Cohérence avec la charte et le PPA 2025-2025

- Vocation 1 : Préserver et gérer durablement la biodiversité
- Orientation 1.2 : éduquer à l'environnement
- Action PPA CUB 06 : EEDD
- Aucune incidence financière

Pour mettre en œuvre ce partenariat, il est proposé de valider le projet de convention, qui cadre les modalités d'intervention de chaque gestionnaire associé.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

M. COSSET : Que sous-entend la co-organisation des animations mentionnées dans le projet de convention ?

Mme FONTAINE : L'enseignant devra anticiper les demandes d'intervention et avec l'aide de l'animateur, définir la thématique, les notions et adapter l'animation sur le terrain. Afin que ce dernier soit également partie prenante.

M. LECANTE : l'objectif est d'avoir un outil pour évaluer les animations et permettre une programmation annuelle des interventions avec le Rectorat.

M. COSSET : Il faut que tout soit coordonné avec un cahier des charges bien défini avec des objectifs à atteindre pour mettre un terme à la diffusion d'informations et de connaissances erronées auprès des élèves sur l'environnement guyanais.

M. FERREIRA : C'est l'objectif visé par ce partenariat avec le rectorat qui reprend tous ces critères pour donner une séquence pédagogique qui soit adapté.

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Bureau syndical valide la convention entre le Rectorat de Guyane et du SMPNRG relatif à la co-organisation des animations EEDD

7/ Mise en œuvre de l'assemblée des habitants du Parc naturel régional de la Guyane

Rapport présenté par Mme FONTAINE

L'Assemblée des habitants (AH), instance consultative de représentation des habitants du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Guyane, a été relancé en 2024.

Cette nouvelle dynamique permet de développer les démarches participatives sur le territoire du PNRG pour définir avec les habitants, en fonction de leurs besoins et de leurs attentes, les actions en faveur du territoire et en lien avec la charte du SMPNRG.

Deux premières AH se sont tenues sur le pôle Est puis sur le pôle Ouest du Parc selon les modalités suivantes :

- Pôle EST : 10/12/2024 à Roura.
- Pôle OUEST : 14/12/2024 à Iracoubo (report en 2025), 28/01/2025 à Sinnamary.
- Ces premières réunions ont été l'occasion de :
 - Présenter les missions de l'AH
 - Impliquer les habitants dans la définition d'actions sur leur territoire. Des actions prioritaires ont été définies pour l'année 2025 puis introduites dans le Rapport d'Orientation Budgétaire et plan d'actions du SMPNRG.
 - Elire les représentants des différents pôles pour l'année 2025 : M. BELTAN AH EST, Mme LEVEILLE AH OUEST.

Dans son fonctionnement l'assemblée doit se réunir à minima deux fois par an sur chaque pôle avec des réunions tournantes. Pour 2025 trois réunions prévisionnelles par pôle sont prévues afin de faire un meilleur suivi des actions définies par l'assemblée.

AH	Période	Observations
AH OUEST	- Mai 2025	Suivi actions
	- Septembre 2025	Suivi action
	- Décembre 2025	Bilan 2025 - Election représentant 2026
AH EST	- Avril 2025	Suivi actions
	- Septembre 2025	Suivi actions
	- Décembre 2025	Bilan 2025 - Election représentant 2026

Les dépenses prévisionnelles pour la mise en œuvre de l'assemblée sont estimées à hauteur de 19 000,00 € (dix-neuf mille euros), conformément au budget prévisionnel présenté ci-après.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7

Le bureau syndical la mise en œuvre des réunions de l'Assemblée des Habitants pour 2025.

8/ Demande d'adhésion du SMPNRG et de ses espaces naturels au Conservatoire d'Espaces Naturels

Rapport

Dans le cadre de la vocation 1 de la Charte du SMPNRG « préserver et gérer durablement la biodiversité » et plus précisément particulier la mesure 10, qui a pour objectif d'articuler les missions du Parc et celles des organismes de gestion du patrimoine naturel. Et de la vocation 4 de la charte du SMPNRG « expérimenter et promouvoir », et plus précisément la mesure 40 qui a pour but de développer le réseau et l'action des maisons du parc, et la mesure 42 : participer aux salons et séminaires locaux ;

Il s'agit de répondre à l'appel à cotisation du Conservatoire d'Espaces Naturels annuel. L'adhésion au CEN permet notamment d'accéder aux avantages suivants :

- Journées d'échanges gratuites comme les forums, et les journées d'échanges techniques (JET)
- Montage de projets commun,
- Réseaux sociaux : newsletter, mise en avant des espaces sur les réseaux sociaux, informations sur un groupe what's app
- outils commun et prêt de matériel

Le budget prévisionnel de cet appel.

BUDGET PREVISIONNEL		
Désignation	Prix TTC	Type Budget
Cotisation PNRG (structure)	500€	Budget SMPNRG (compensation Savane des pères)
TOTAL	500€	

Les élus sont invités à se prononcer.

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 12H17.

APPROUVE EN SEANCE LE 18 SEPTEMBRE 2025